

placement sûr; que cela comporte un grand risque et que les banques ne consentent pas à prêter de l'argent à un taux d'intérêt raisonnable pour ce genre de prêt.

Quand il s'adresse au marchand de provende, il constate que le marchand, lui aussi soumis à la politique d'argent rare que les banques ont instituée, ne peut obtenir assez d'argent pour pouvoir accorder du crédit et, par conséquent, refuse d'accorder au cultivateur ce genre de crédit.

A mon avis, c'est ce qui porte des cultivateurs à se lancer dans l'agriculture à forfait. Ils finissent alors par passer à l'intégration verticale complète. Les coopératives se trouvent dans une situation un peu semblable. Elles aussi sont obligées d'emprunter de la banque. Ayant à verser des intérêts de plus en plus élevés, elles haussent elles-mêmes les taux imposés à leurs membres quand, à leur tour, ceux-ci veulent acheter à la coopérative. C'est ce qui est arrivé à des gens qui font l'élevage du porc à grande échelle ou qui élèvent des poulets à griller. Les coopératives n'ont pu avancer de l'argent ou des provendes qu'aux mêmes conditions qui sont faites par les petits commerces de provende, c'est-à-dire en passant des contrats d'agriculture à forfait.

Un des problèmes qui se posent au cultivateur aujourd'hui, c'est donc cette question de crédit à court terme. Le gouvernement pourrait faire beaucoup pour aider le cultivateur, s'il consentait à envisager cette question de crédit à court terme comme un moyen de maintenir les fermes familiales. C'est bien beau de parler de crédit à longue échéance, par exemple de crédit de \$20,000 remboursable sur une période de 30 ans. Mais à moins que le cultivateur ne prévoise, en contractant un emprunt aussi considérable à long terme, retirer quelque chose de son exploitation agricole, il fait mieux de ne pas assumer une telle dette. S'il juge, comme la chose est arrivée ces dernières années, que le prix de son produit va continuer à baisser, il serait bien sot, à mon avis, de contracter un emprunt à long terme à un taux d'intérêt très élevé, à moins de pouvoir l'appliquer immédiatement à son cycle de production et d'en obtenir un rendement suffisant pour être payé de sa peine. La possibilité d'obtenir \$20,000 aujourd'hui pour acquitter un grand nombre de dettes ne suffit pas à justifier l'emprunt d'une telle somme.

Il me semble donc que, dans bon nombre de cas, l'agriculteur ferait bien de ne pas contracter d'emprunt à long terme, à moins de voir, pour l'avenir, quelque débouché stable pour ses produits. A mon avis, il y a une différence assez sensible entre le crédit à long terme et à court terme. Le crédit à court terme ranimera et maintiendra ce que les cultivateurs de l'Ontario aiment appeler

la ferme familiale. Cette ferme familiale dépend entièrement de la localité où elle se trouve et, par contre, la plupart des collectivités rurales dépendent du genre d'entreprise agricole qu'on appelle la ferme familiale. Si l'agriculture par contrat s'étend par l'intégration verticale, qui se produit lorsqu'une société exploite l'entreprise agricole dont le cultivateur n'est qu'un salarié, la collectivité rurale en question disparaîtra évidemment, parce que l'agriculteur qui se trouve, en tant que consommateur, dans une situation avantageuse, fait ses achats chez l'épicier, le quincaillier, le marchand de provende et le marchand d'automobiles établis dans sa localité. Ce sont là les gens sur lesquels s'appuient pour leur existence les petites localités et toute la vie agricole que nous avons connue. Ce sont eux qui maintiennent les écoles et toute la collectivité rurale. D'autre part, là où l'entreprise agricole croît très rapidement, on constate que l'entrepreneur en question achète chez le grossiste. Il y toujours l'avantage de vouloir acquérir 20 tracteurs au lieu d'un. Ce n'est pas une wagonnée de provende à la fois, mais 20 qu'il veut avoir, et il a tendance à traiter en dehors de la collectivité rurale telle que nous la connaissons.

Il me semble que le ministre devrait réfléchir sérieusement à la possibilité de mettre du crédit à court terme à la disposition du cultivateur de façon à lui permettre de traiter dans le cadre de sa collectivité rurale, et de continuer à acheter assez de produits pour la bonne exploitation et la bonne marche de son entreprise, sans avoir à s'adresser à d'autres sources de crédit que celle qu'il a utilisées depuis des années. A mon avis, la question n'a pas été étudiée du tout, bien qu'elle appelle un examen.

J'ai entendu certains dire que l'intégration verticale n'est peut-être pas une mauvaise chose et, du point de vue économique, c'est peut-être vrai. Cette intégration verticale signifie l'automatisation de l'agriculture. Je suis certain qu'elle se traduira par la diminution du coût de production, mais si elle a lieu, je dirai qu'il ne s'ensuivra pas, pour la population, la possibilité d'acheter des vivres à meilleur marché ou de tirer quelque avantage du coût de production plus bas, mais plutôt que les consommateurs devront payer les produits alimentaires de plus en plus cher, parce que cette production ne sera régie que par quelques personnes.

Nous constatons qu'en Ontario, la production de poulets de grill est intégrée verticalement. Je ne doute pas que certains députés de l'Ouest diront: "Et puis, alors?" Mais, d'après moi, si un secteur de l'économie tombe sous la régie des abattoirs ou des sociétés de provende, toute l'industrie de la viande du